



## Première partie : Mobilisation de connaissances et traitement de l'information (10 points)

Document : Profil des abstentionnistes au second tour de l'élection présidentielle de 2017 en France (en %)

	Votants	Abstentionnistes
<b>Sexe</b>		
Homme	73	27
Femme	76	24
<b>Âge</b>		
18 - 24 ans	66	34
25 - 34 ans	68	32
35 - 49 ans	73	27
50 - 59 ans	76	24
60 - 69 ans	81	19
70 ans et plus	82	18
<b>Profession de l'interviewé</b>		
Cadre	76	24
Profession intermédiaire	75	25
Employé	70	30
Ouvrier	68	32
Retraité	83	17
<b>Statut</b>		
Salarié	73	27
À votre compte	69	31
Au chômage	65	35
<b>Diplôme</b>		
Inférieur au bac	73	27
Baccalauréat	72	28
Bac + 2	77	23
Au moins bac + 3	78	22

Source : d'après IPSOS, 2017.

### Questions :

1. Présentez deux formes de la volatilité électorale. (4 points)
2. À l'aide du document, comparez les taux d'abstention selon l'âge des personnes interrogées. (3 points)
3. A l'aide du document, expliquez les différences de comportement électoral selon la profession de l'interviewé. (3 points)

Modèle CCYC : ©DNE

Nom de famille (naissance) :

(Suivi s'il y a lieu, du nom d'usage)

Prénom(s) :

N° candidat :  N° d'inscription :

(Les numéros figurent sur la convocation.)

Né(e) le :  /  /

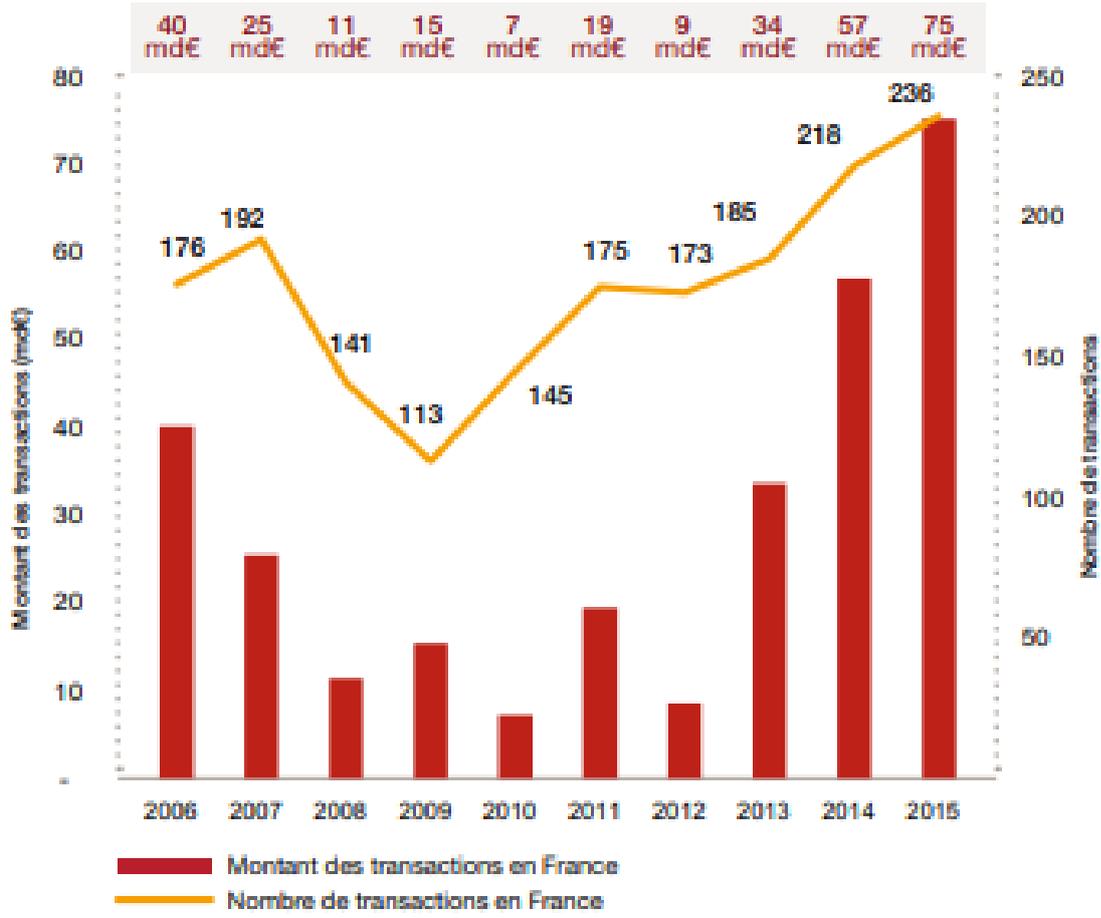
Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

1.1

**Seconde partie : Raisonnement appuyé sur un dossier documentaire (10 points)**

**Sujet :** À l'aide du dossier documentaire et de vos connaissances, vous montrerez que les marchés peuvent être imparfaitement concurrentiels.

Document 1 : Évolution des fusions-acquisitions dans le secteur « technologies, médias, télécommunications », en France



Source : Fusions-acquisitions dans le secteur des technologies, médias, télécommunications en France, PricewaterhouseCoopers, 2016.

Document 2 :

Ils se retrouvaient non loin du siège parisien de leur syndicat, le Groupement interprofessionnel des fabricants d'appareils d'équipement ménager (Gifam), dans les restaurants alentour ou le très chic salon de thé [...]. Il y avait là des dirigeants de six firmes pesant près de 70 % du marché. [...] Alertée par la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) du ministère de l'économie, l'Autorité de la concurrence a mené une enquête de quatre ans avant d'annoncer, jeudi 6 décembre, des sanctions pour un montant de 189 millions d'euros.

Les entreprises concurrentes s'étaient entendues sur des prix planchers en dessous desquels elles ne pouvaient descendre et sur un barème des majorations : 20 euros sur les appareils vendus moins de 200 euros ; 30 euros pour les produits entre 200 et 400 euros ; et 50 euros au-delà. Il ne s'agit pas de dérapages de seconds couteaux, mais d'une politique décidée « *au plus haut niveau des entreprises lors de réunions secrètes* », indique l'autorité administrative.

Source : [www.lemonde.fr](http://www.lemonde.fr).